

REGLEMENTATION INCENDIE - RESPONSABLES ENTRETIEN MAINTENANCE ET VERIFICATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Cette formation traite des obligations faites aux gestionnaires de bâtiments concernant l'entretien, la maintenance et les vérifications des installations techniques dans les ERP, les ERT (Code du Travail), les IGH et les bâtiments d'habitations collectives.

Objectifs opérationnels

- Appliquer la réglementation contre les risques d'incendie en vue de la sécurité des résidents
- Appliquer les obligations relatives à la maintenance, l'entretien et la vérification des installations techniques et de certaines dispositions constructives
- Accompagner et contrôler les techniciens affectés à la maintenance sur le terrain

Public Concerné

- Gestionnaires de patrimoine immobilier
- Exploitants des ERP, ERT (Code du Travail), IGH et bâtiments d'habitations collectives
- Responsables uniques de sécurité – Direction unique de sécurité
- Responsables entretien, maintenance et vérification des installations techniques

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Parcours pédagogique

Le risque incendie

- Statistiques
- Causes
- Conséquences

La réglementation incendie applicable

- Textes applicables : , ERP, ERT, IGH, Habitations collectives, foyers logements, parcs de stationnement
- Objectifs et enjeux
- Responsabilités – Devoirs et obligations des Maîtres d'Ouvrage, des gestionnaires de patrimoines immobiliers, exploitants et résidents
- Les commissions de sécurité pour les foyers-logements, ERP et IGH

Principes fondamentaux de la prévention

- Comportement au feu des matériaux – réaction au feu, résistance au feu, classement
- Mesures visant à limiter les risques d'éclosion et de propagation des flammes et des fumées
- Moyens d'évacuation, sorties et unités de passage
- Moyens facilitant l'intervention des secours extérieurs

Habitations collectives – ERP – ERT - IGH

- Classement des bâtiments
- Principe d'évacuation et de mise en sécurité des occupants
- Dispositions constructives
- Distribution et aménagements intérieurs
- Dégagements
- Désenfumage
- Installations techniques

- Moyens de secours – Plans d'intervention, consignes de sécurités, DAAF, alarme incendie, plans d'intervention, consignes de sécurité, formation du personnel concerné par les espaces communs et installations techniques communes
- Obligation en termes de maintenance, entretien et vérification des installations techniques, qualification du personnel
- Gestion des dégradations et des actes de malveillance, solutions envisageables

Maintenance – entretien – vérification des installations techniques et de certaines dispositions constructives

- Dispositions constructives : conduits et gaines, locaux à risque particulier – C+D – Portes résistances au feu, celliers
- Désenfumage, chauffage, gaz, installations électriques, éclairage de sécurité, cuisines, ascenseurs
- Périodicité les actions de maintenance, d'entretien et de vérification
- Qualification du personnel
- Moyens de secours : alarme incendie, systèmes de sécurité incendie, DAAF, poteaux d'incendie, extincteurs, colonnes sèches

Cette formation est également réalisable en présentiel.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices de mise en situation, d'une présentation d'une installation SSI (en virtuelle ou réelle) : alarme incendie, défauts...) d'un travail de recherches individuelles sur internet et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation en classe virtuelle est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcam, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)s

L'intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité, expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com